

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS  
SECTEUR MARCHES  
REF : CN/FB

DEC2014\_0121

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/037 RELATIF A «L'ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR D'ETE DU 02 AOUT 2014 AU 09 AOUT 2014 POUR LES JEUNES NOISIELIENS AGES DE 14 A 17 ANS A MORILLON EN HAUTE SAVOIE»**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 27, 28 et 30,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la consultation faite auprès de trois Organismes,

**CONSIDERANT** que la Ville de Noisiel souhaite organiser un Mini-séjour d'été- période août 2014, destiné aux jeunes noiséliens, qu'il convient de confier l'organisation du séjour à un prestataire,

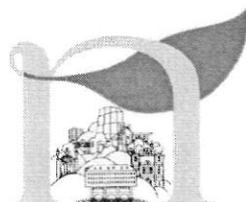
**CONSIDERANT** que la proposition de l'Association DMJ, constitue une offre techniquement et financièrement intéressante,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat Services de la catégorie 14.03.14 « Mini séjours – Pré-ados /Jeunesse », dont la valeur ne dépasse pas 15.000 Euros H.T.,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Association DMJ, sise La Girodière à VALMEINIER (73450), représentée par Monsieur Laurent CARRERE, en qualité de Directeur, le marché public de services N° 2014/037 relatif à l'organisation d'un mini-séjour d'été pour les jeunes noiséliens âgés de 14 à 17 ans, du 02 août 2014 au 09 août 2014, au Chalet des Pistes à MORILLON en Haute Savoie, pour 9 participants, incluant : pension complète avec les activités suivantes : escalade, acrobranche, via ferrata, rafting et randonnée, pour un montant de 3.541,50 Euros, ainsi que l'adhésion annuelle groupe pour un montant de 77,00 Euros soit un total de 3.618,50 Euros T.T.C., à régler par mandat administratif, à réception de la facture correspondante.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014\_ **0121**  
portant sur le marché public de services N° 2014-037

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **26 JUIN 2014**

Le Maire,



Daniel VACHEZ

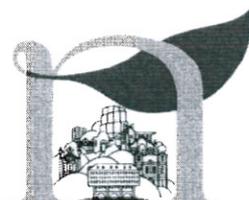


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	30 JUIN 2014
Affiché le	30 JUIN 2014
Notifié le	
Publié le	30 JUIN 2014

2/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2  
**RECU EN PREFECTURE**  
le 30/06/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0626-DEC2014\_0121-DE